PONT-A-CELLES

Déclaration de classe 3 – Recepisse de dépôt

Le Collège communal de la Commune de Pont-à-Celles déclare avoir reçu le 27/12/2022 une déclaration de classe 3 introduite par Madame pour une cuve aérienne de mazout de chauffage de 3.250 litres Chaussée de Nivelles 296 à 6238 Liberchies.

Conformément à l'article 14 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (M.B. 08.06.1999), le Collège se prononcera sur la recevabilité de cette déclaration.

Conformément aux dispositions prescrites à l'article 3 du règlement communal du 16 décembre 2019 relatif à la redevance communale pour la délivrance de documents administratifs, nous vous informons que vous êtes redevable de la somme de 25€ pour l'enregistrement de cette déclaration.

Nous vous invitons à verser la somme de 25€ sur le compte BE05 0910 1748 4075 ouvert au nom de l'Administration communale de Pont-à-Celles, avec en communication «déclaration D/2022/044» et ce, au plus tard dans les quinze jours à dater de la réception de la présente.

Fait à Pont-à-Celles, le 28/12/2022.

La Directrice générale f.f.,

(s) Nathalie COLSON

Administration Communale de Pont-à-Celles - Hainaut

Le Bourgmestre,

(s) Pascal TAVIER